

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5/12	6/12	7/12	8/12	9/12
	<p>AVANT 16H DATE LIMITE DE RÉCEPTION des déclarations de décès sur 2016 (actes de décès) pour les adhésions investies pour partie sur le support Afer Eurocroissance</p>			
12/12	13/12	14/12	15/12	16/12
	<p>AVANT 16H DATE LIMITE DE RÉCEPTION des déclarations de décès sur 2016 (actes de décès) pour les adhésions investies pour partie sur un ou des support(s) en unités de compte (hors support Afer Eurocroissance)</p>		<p>DATE LIMITE DE RÉCEPTION des déclarations de décès sur 2016 (actes de décès) pour les adhésions investies uniquement sur le Fonds Garanti en euros</p>	<p>DATE LIMITE DE RÉCEPTION des pièces pour un règlement des capitaux décès sur 2016</p>
19/12	20/12	21/12	22/12	23/12
	<p>AVANT 16H DATE LIMITE DE RÉCEPTION des nouvelles adhésions et versements pour un enregistrement dans les comptes de commissions de 2016 <i>Date de valeur des nouvelles adhésions et des versements :</i> - Reçus avant 16h => le 21/12/2016 - Reçus après 16h => le 28/12/2016</p>		<p>DATE LIMITE DE RÉCEPTION des demandes de rachat pour bénéficiaire de la franchise fiscale sur 2016</p>	<p>FERMETURE de l'accueil physique et téléphonique du GIE AFER à 17h00</p>

Attention : seuls les dossiers complets et recevables seront traités selon le présent calendrier.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
26/12	27/12	28/12	29/12	30/12/2016
	<p>Date de valeur des nouvelles adhésions et des versements :</p> <p>- Reçus avant 16h => le 28/12/2016</p> <p>- Reçus après 16h => le 04/01/2017</p>			<p>FERMETURE de l'accueil physique et téléphonique du GIE AFER à 17h00</p>
			<p>ARRÊT TOTAL DES OPÉRATIONS Les demandes reçues pendant cette période seront traitées à compter du mardi 3 janvier, avec une date de valeur au 4 janvier 2017 et une année fiscale 2017 pour les rachats.</p>	

Attention : seuls les dossiers complets et recevables seront traités selon le présent calendrier.